



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 60331

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si une étude a été faite pour démontrer quelle a été l'efficacité de la mesure prise dans la loi du 1er août 2003 augmentant les réductions d'impôt en fonction des versements effectués par les particuliers aux divers organismes d'intérêt général. Il serait intéressant, en effet, de connaître quel a été l'impact de cette incitation aux donateurs pour les oeuvres et organismes d'intérêt général. Si une telle étude a été réalisée, il lui demande si les résultats peuvent être publiés.

Texte de la réponse

Le montant des sommes versées par des particuliers aux oeuvres ou organismes d'intérêt général éligibles aux dispositions de l'article 200 du code général des impôts s'est élevé à 1,239 milliard d'euros en 2003 contre 1,207 milliard d'euros en 2002. Cela étant, les avantages fiscaux au titre du mécénat ont été sensiblement renforcés. Dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le taux de la réduction d'impôt accordée au titre des dons consentis à des organismes d'intérêt général est porté de 60 % à 66 %. De même, le taux de la réduction d'impôt accordée aux dons consentis à des organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent, à titre principal, à la fourniture gratuite de soins, est porté de 66 % à 75 % et le plafond des versements y ouvrant droit est augmenté de 414 euros à 470 euros. Ces mesures, dont le coût fiscal est estimé à 78 millions d'euros, s'appliquent aux versements effectués à compter du 1er janvier 2005.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60331

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2620

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6472